



Règlement

Vars Mountain Trail 2023



Article 1 : ORGANISATION

L'association Courir en Briançonnais en collaboration avec l'Office de Tourisme de Vars, l'association Les Intenses sessions organisent les 29 et 30 juillet 2023, la 9^{ème} édition du Vars Mountain Trail. Au programme, 4 courses à pied en montagne ouvertes à tous, Hommes ou Femmes, licenciés ou non : le KV-KL, la Foulée de Peyrol, le Trail de Razis et le Tour des Villages.

Article 2 : CONDITIONS D'ADMISSION

Conformément à la loi du 23 mars 1999, les inscriptions ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées d'une photocopie

- **D'une licence Athlé compétition, Athlé Running délivrée par la FFA** ou d'un pass "J'aime Courir" délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.
- **Ou d'une licence sportive en cours de validité** à la date de manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : **FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP**
- Ou pour les majeurs non licenciés, **d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition**, ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Ce dernier sera conservé dix ans par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident, il ne sera pas retourné
- ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.
- **Les licences étrangères ne sont pas acceptées.** Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.

En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents pas de dossard possible

Article 3 : LES PARCOURS

1) Le KV-KL 3,2 Km / 900m D+

Samedi 29 juillet 2023

Départ depuis le village de Vars les Claux front de neige (Télémix de Chabrières) via la piste de ski passage à l'intermédiaire de Chabrières et arrivée sur le site de Chabrières au sommet de la piste du KL (La piste de ski de vitesse, théâtre de tous les records mondiaux)

Informations pratiques

- Départ : 10h00
- Distance : 3,6 Km
- Dénivelé : 900 m D+
- Kilomètre effort : 12 km
- Format : mass start
- Nombre maximum de dossard : 100
- Matériel obligatoire : Casque, gobelet individuel
- Matériel conseillé : bâtons
- Catégorie : de junior à master
- Prix d'inscription : 10€ jusqu'au 11 juin puis 13€, puis 18€ le jour même.
- Retrait des dossards : samedi 29 juillet de 08h00 à 09h45
- 1 ravitaillement (Sommet de Chabrières Arrivée)

2) La Foulée de Peyrol 13 Km / 627 m D+

Dimanche 30 juillet 2023

Départ de Vars les Claux en direction du village de Sainte-Marie. Les coureurs entameront ensuite la montée en direction du lac de Peyrol. Suite au ravitaillement, ils emprunteront un sentier en balcon très agréable avec une vue magnifique sur les hauteurs de Vars. Le parcours se termine par une ultime descente en direction de la station de Vars-Les-Claux.

Informations pratiques

- Départ : 09h30
- Distance : 13 Km
- Dénivelé : 627 m D+
- Kilomètre effort : 18
- Format : mass start
- Nombre maximum de dossard : 300
- Matériel obligatoire : réserve d'eau de 75 cl, gobelet individuel, coupe-vent
- Catégorie : de junior à master
- Prix d'inscription : 13€ jusqu'au 11 juin, puis 18€, puis 20€ le jour même.
- Retrait des dossards : samedi 29 juillet de 17h00 à 19h00
Dimanche 30 juillet de 8H00 à 9H15
- 2 ravitaillements (Rebrun km 7/ Vars les Claux Arrivée)

3) Le Trail de Razis 20 Km / 1 350 m D+

Dimanche 30 juillet 2023

Départ de Vars les Claux en direction du bois de Peynier, la première partie est identique à la foulée de Peyrol à partir de Vars Ste Marie, une montée très longue et soutenue attende les coureurs jusqu'aux crêtes de Razis où la vue sur les massifs des Ecrins est somptueuse.

Arrivés au Col du Vallon, ils tournent sur la gauche pour une descente rapide en direction

du lac de Peyrol. Le parcours se termine par un très beau sentier en balcon ce sera le même itinéraire que la foulée de Peyrol jusqu'à l'arrivée qui les conduit vers l'ultime descente en direction du front de neige de la station de Vars les Claux.

Informations pratiques

- Départ : 08h30
- Distance : 20 Km
- Dénivelé : 1 350 m D+
- Kilomètre effort : 34
- Barrières horaires :
 - Km 9 : Intersection La Foulée de Peyrol / Le Trail de Razis (secteur Rebrun) 10h30
 - Km 18 : fin des balcons de Vars 12h00

Les barrières horaires peuvent évoluer en fonction des conditions météo

- Format : mass start
- Nombre maximum de dossard : 350
- Matériel obligatoire : réserve d'eau de 1 litre, gobelet individuel, coupe-vent, sifflet, couverture de survie
- Matériel conseillé : bâtons
- Catégorie : de Espoir à Master
- Prix d'inscription : 20 € jusqu'au 11 juin, puis 25€, puis 30€ le jour même.
- Retrait des dossards : Samedi 29 juillet de 17h00 à 19h00
Dimanche 30 juillet de 07h00 à 08h00
- 2 ravitaillements (Rebrun Km 10 / Vars les Claux Arrivée)

Le Tour des Villages 4 Km / 182 m D+

Samedi 29 juillet 2023

Le Tour des Villages est un parcours à partager en famille ou entre copains afin de découvrir le trail. Une énigme vous est transmise lors du retrait des dossards. Tout au long du parcours des indices sont à votre disposition pour résoudre cette énigme au plus tard à la ligne d'arrivée.

Informations pratiques

- Départ : 16h
- Distance : 4 Km
- Dénivelé : 182 m D+
- Kilomètre effort : 5,82
- Format : mass start, non chronométrée
- Nombre maximum de dossard : 100
- Catégorie : à partir de la catégorie poussin, pas de classement
- Prix d'inscription : 4€
- Retrait des dossards : Samedi 29 juillet de 13h00 à 15h30
- 1 ravitaillement (Sainte-Marie Arrivée)

Article 4 : INSCRIPTIONS

Inscription en ligne sur le site ci-dessous partir du 15 mai 2023 :
<https://www.chronometrage.com/events/vars-mountain-trail>

Article 5 : REMISE DES DOSSARDS

Au préalable, tous les dossiers d'inscription devront être complétés et validés via le site d'inscription : <https://www.chronometrage.com/events/vars-mountain-trail>

Les concurrents seront invités à se présenter par parcours dans le créneau horaire imparti afin de limiter le flux et la présence en nombre et en continu de personnes sur le site. Une communication sera réalisée en ce sens via le site internet et les réseaux sociaux. Seuls les concurrents seront autorisés à retirer leur dossard (aucun accompagnant).

Article 6 : ASSISTANCE

Des postes de ravitaillement, de contrôle et d'assistance médicale seront installés le long du parcours. Voir plan et profil altimétrique sur le site internet et les réseaux sociaux de l'événement.

Article 7 : SÉCURITÉ

Il est interdit de suivre les coureurs avec un véhicule motorisé ou non. Parcours balisé (rubalise Vars, fléchage au sol par peinture aérosol biodégradable rose et jalons fluos jaunes par secteurs délicats), serre file sur les trois parcours. L'organisation décline toute responsabilité pour les coureurs sans dossard.

Article 8 : MÉTÉO

En cas de conditions météorologiques ou nivologiques défavorables ou autres, l'organisation se réserve le droit de modifier l'épreuve (même en cours), ou d'utiliser le parcours de repli, ou encore de faire arriver la course sur un autre site, les engagements restants acquis.

Article 9 : RESPECT DE NOS ENGAGEMENTS ÉCOLOGIQUES

Il est demandé à chacun de respecter l'environnement, sous peine de disqualification : ne jeter aucun emballage et détritux sur la totalité du parcours, suivre les sentiers et chemins balisés, en montée comme en descente (interdiction de couper hors sentiers)

Article 10 : COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

En s'inscrivant, tout participant abandonne son droit à l'image. Les participants, autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants-droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Vars Mountain Trail, ou encore dans le cadre des animations mises en place, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit à effectuer, pour la création des contenus visuels, des survols en drone du parcours, des pelotons de course et des participants individuels. De plus, des drones pilotés par des professionnels peuvent survoler la course à une hauteur

proche des coureurs.

Article 11 : RÉCOMPENSES

Seront invités à rejoindre le podium :

- Les 3 premiers du temps scratch Hommes et Femmes (Le Trail de Razis, La Foulée de Peyrol et le KV-KL)
- Le premier de chaque catégorie : Espoir, Junior, Seniors, MO, M1, M2, M3, M4, M5, M6, M7, M8, M9, M10 Homme et Femme (Le Trail de Razis, La Foulée de Peyrol et le KV-KL)

Article 12 : MISES HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

Absence de dossard. Falsification de dossard. Retard au départ de la compétition. Absence de l'ensemble de l'équipement obligatoire. Non pointage aux postes de contrôle. Dépassement des temps maximum autorisés aux barrières horaires. Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritux, traverser le troupeaux de brebis en courant). Refus de se faire examiner par un médecin. Ravitaillement par un tiers en dehors des zones prévues.

Toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire oralement auprès du 1er poste de contrôle rencontré et par écrit à l'arrivée auprès du directeur de course, avant la proclamation des résultats.

Article 13 : CONDITIONS GÉNÉRALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve et à respecter le protocole sanitaire mis en place ainsi que la charte de bonne conduite du coureur par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant ou pendant l'épreuve.

Article 14 : ASSURANCE

Responsabilité civile : l'organisateur a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance responsabilité civile garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants. Assurance souscrite auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les participants non licenciés seront assurés d'office par l'organisation auprès de la Générali via AIAC courtage. Contrat d'assurance disponible sur demande.

Article 15 : ANNULATION

Dans le cadre d'une pandémie, en cas d'annulation due à une non autorisation de l'événement par les autorités compétentes du territoire, les participants seront intégralement remboursés.

En cas de blessure, aucun remboursement ne sera effectué, seul un avoir sera proposé uniquement sur l'épreuve 2024 et sur présentation d'un certificat médical, la demande devant être effectuée au moins huit jours avant l'épreuve.

En cas de conditions de course défavorables et dangereuses tenant à la sécurité des participants, tant au niveau des parcours, de la météo ou d'événements imprévus, l'organisation du Vars Mountain Trail peut prendre la décision d'annuler la course le matin du départ ou de la dévier en cours de route sur le parcours de repli ou activer le parcours de repli dès le départ. Aucun remboursement d'inscription ne sera accordé aux participants.

Le Directeur de course : P MICHEL